



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE

En application de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, cette note retrace les informations essentielles concernant le Budget principal et les budgets annexes 2026 adoptés par le Conseil communautaire le 5 mars 2026.

Ces budgets, élaborés sur les bases du rapport d'orientation budgétaire 2026, ayant fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire du 29 janvier 2026, ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers : Union européenne, État, Région Grand Est et Collectivité européenne d'Alsace chaque fois que possible.

Par ce vote, celui-ci a autorisé le Président à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Sommaire

1. *Les grands principes budgétaires*
2. *Le calendrier d'élaboration et d'adoption des Comptes Financiers Uniques 2025 et Budgets Primitifs 2026*
3. *Présentation agrégée des Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes*
4. *Les éléments de contexte international, national et local de la préparation du budget 2026*
5. *Les priorités du budget 2026*
6. *Le Budget principal 2026*
7. *Présentation agrégée du Budget principal et des budgets annexes*
8. *Evolution du niveau de l'épargne brute (EB) et de l'épargne nette (EN)*
9. *Niveau d'endettement et capacité de désendettement de la CCHLPP*
10. *Niveau des taux d'imposition*
11. *Principaux ratios du Budget principal*
12. *Personnel de la CCHLPP*

1. Les grands principes budgétaires

Le Budget principal de la CCHLPP comme celui des communes comporte deux sections

- La section de fonctionnement qui concerne
 - En dépenses :
 - sa gestion quotidienne en incluant notamment
 - ✓ les frais de personnel
 - ✓ les dépenses courantes (énergie, achat de matériels, ...)
 - ✓ les subventions versées
 - ✓ le remboursement des intérêts des emprunts contractés
 - En recettes
 - le produit des impôts locaux revenant à la CCHLPP
 - ✓ concernant les ménages :
 - la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 - la Taxe foncière sur le bâti
 - la Taxe foncière sur le non bâti
 - ✓ concernant les entreprises :
 - la Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
 - l'Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)
 - les dotations de l'État
 - ✓ dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - ✓ fraction de la TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - le produit des services : ce qui est payé par les usagers des établissements d'accueil de jeunes enfants, de l'Ecole intercommunale de Musique et des piscines
 - les subventions de fonctionnement obtenues de ses partenaires (Union européenne, État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace et autres)
- La section d'investissement a, quant à elle, vocation à préparer l'avenir : contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel ; le budget d'investissement regroupe :
 - En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la CCHLPP. Il s'agit notamment :
 - des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers
 - des études
 - des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
 - le remboursement du capital des emprunts contractés
 - En recettes : les trois grandes sources de recettes sont :
 - l'autofinancement de la CCHLPP c'est-à-dire la part des ressources propres qu'elle affecte aux investissements
 - les emprunts
 - les subventions d'investissement obtenues de ses partenaires (Union européenne, État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace et autres)

Chacun des budgets annexes comporte les dépenses et recettes relatives à des équipements ou services particuliers de la CCHLPP.

2. Le calendrier d'élaboration et d'adoption des Comptes Financiers Uniques 2025 et Budgets Primitifs 2026

- **Mercredi 21 janvier 2026** : Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 par la Commission des Finances
- **Jeudi 29 janvier 2026** : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 en Conseil communautaire
- **Mercredi 18 février 2026** : Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025 et des projets de Budget Primitif 2026 en Commission des Finances qui émet un avis favorable
- **Jeudi 5 mars 2026** : Adoption des Comptes Financiers Uniques 2025 et des Budgets Primitifs 2026 par le Conseil communautaire

3. Présentation agrégée des Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes

CFU 2025	Budget principal	Budgets annexes								TOTAL	
		OM	PIA de Bouxwiller	PIA d'Ingwiller	PIA d'Imbsheim	Voirie	Office de Tourisme	Château de Lichtenberg	Boutique du Château		
FONCTIONNEMENT											
A	Dépenses de l'exercice	11 935 236,13	2 427 716,82	0,00	1 189 460,21	0,00	899 413,95	524 953,67	585 435,94	75 940,42	17 638 157,14
B	Recettes de l'exercice	13 991 040,37	2 484 203,36	0,00	1 292 525,42	0,00	91 154,35	537 954,81	190 954,52	69 401,24	18 657 234,07
C	Résultats de l'exercice (B-A)	2 055 804,24	56 486,54	0,00	103 065,21	0,00	-808 259,60	13 001,14	-394 481,42	-6 539,18	1 019 076,93
D	Résultats antérieurs reportés	4 198 840,36	371 237,05	-512 947,46	-272 710,14	0,00	-2 072 160,15	-4 232,64	-790 187,65	21 082,23	938 921,60
E	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT (C+D)	6 254 644,60	427 723,59	-512 947,46	-169 644,93	0,00	-2 880 419,75	8 768,50	-1 184 669,07	14 543,05	1 957 998,53
INVESTISSEMENT											
F	Dépenses de l'exercice	10 912 737,53	0,00	0,00	1 058 262,42	0,00	9 270 871,17	618,00	370 332,77	0,00	21 612 821,89
G	Recettes de l'exercice	10 495 524,98	0,00	0,00	1 025 493,81	0,00	7 494 115,96	16 291,53	905 083,35	0,00	19 936 509,63
H	Résultats de l'exercice (G-F)	-417 212,55	0,00	0,00	-32 768,61	0,00	-1 776 755,21	15 673,53	534 750,58	0,00	-1 676 312,26
I	Résultats antérieurs reportés	2 982 189,85	120 998,13	0,00	-1 025 493,81	-78 702,00	-1 138 718,05	20 800,77	-1 438 465,14	0,00	-557 390,25
J	RESULTATS D'INVESTISSEMENT (H+I)	2 564 977,30	120 998,13	0,00	-1 058 262,42	-78 702,00	-2 915 473,26	36 474,30	-903 714,56	0,00	-2 233 702,51
K	RESULTATS GLOBAUX HORS RESTES A REALISER	8 819 621,90	548 721,72	-512 947,46	-1 227 907,35	-78 702,00	-5 795 893,01	45 242,80	-2 088 383,63	14 543,05	-275 703,98
L	Dépenses	1 632 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 300,00	0,00	390 000,00	0,00	5 722 300,00
M	Recettes	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 465 800,00	0,00	255 000,00	0,00	5 920 800,00
N	RESULTATS DES RESTES A REALISER (M-L)	568 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-234 500,00	0,00	-135 000,00	0,00	198 500,00
O	RESULTATS D'INVESTISSEMENT RAR COMPRIS (J+N)	3 132 977,30	120 998,13	0,00	-1 058 262,42	-78 702,00	-3 149 973,26	36 474,30	-1 038 714,56	0,00	-2 035 202,51
P	RESULTATS GLOBAUX AVEC RESTES A REALISER (K+N)	9 387 621,90	548 721,72	-512 947,46	-1 227 907,35	-78 702,00	-6 030 393,01	45 242,80	-2 223 383,63	14 543,05	-77 203,98

4. Les éléments de contexte international, national et local de la préparation du budget 2026

- Une croissance de +1 % en 2026 (0,7 % en 2025 et 1,1 % en 2024), puis légèrement supérieure à partir de 2027
- Une inflation de +1,3 % en 2026 (1,1 % en 2025)
- Un emploi salarié marchand non agricole quasi stable en moyenne annuelle 2026
- Un revenu disponible brut des ménages continuant à progresser plus rapidement (+1,4 %), que l'inflation soutenu par une masse salariale privée plus dynamique
- Un déficit public ramené à 5 % du PIB en 2026 contre 5,4 % en 2025

Pour plus d'informations macroéconomiques, voir rapport économique, social et financier (RESF) joint au projet de loi de finances 2026 par la direction générale du Trésor, avec l'appui de la direction du Budget, de la direction de la Législation fiscale et de la direction de la Sécurité sociale : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/ec5c70c1-aeb8-4dc9-bb10-30c27936c99c/files/e64bc25b-cf32-4e6b-8478-4e87ff8face4>

- Un ralentissement espéré de la baisse la population : voir ci-après évolution du nombre d'habitants au 1^{er} janvier depuis 2017, date de la création de la CCHLPP :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
27 619	27 601	27 459	27 253	27 028	26 839	26 818	26 698	26 577	26 466

5. Les priorités du budget 2026

Les priorités politiques et budgétaires de la CCHLPP en 2026 découlent de la mise en œuvre du projet de territoire 2024-2030 approuvé par le Conseil communautaire le 7 mars 2024 et des actions qui seront entreprises dans ses 3 axes stratégiques, ses 8 défis et ses 27 enjeux : parmi les principales actions, il faut citer :

- La poursuite du développement économique
- Les actions en faveur d'un habitat de qualité
- Des services adaptés aux besoins des habitants
- Une politique culturelle ambitieuse
- Le développement des mobilités douces et actives
- Le développement de la Communauté de Communes comme un espace de solidarité et de coopération entre les communes
- Des actions s'inscrivant dans une logique de transition écologique

6. Le Budget principal 2026

Section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
	2024	2025	2026		2024	2025	2026
Charges à caractère général	1 583 483,04	1 468 366,88	1 500 000,00	Produit des services	788 587,20	849 731,24	610 000,00
Charges de personnel	4 702 883,85	5 085 950,41	5 455 000,00	Produit de la fiscalité	9 611 876,72	9 218 413,62	9 256 500,00
Autres charges de gestion courante	1 986 408,20	2 117 945,79	9 376 500,00	Dotations, participations et subventions	2 537 711,91	3 537 640,97	3 368 855,40
Remboursement des intérêts des prêts	183 975,49	199 421,45	215 000,00	Autres produits de gestion courante	80 004,49	105 324,08	58 000,00
Charges exceptionnelles		100,00		Produits exceptionnels	15 706,50	36 831,54	
Atténuation de produits	2 459 824,60	2 504 481,91	2 404 000,00	Atténuation de charges	158 735,23	226 450,71	130 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	10 916 575,18	11 376 266,44	18 950 500,00	Recettes réelles de fonctionnement	13 192 622,05	13 974 392,16	13 423 355,40
Opérat° d'ordre de transfert entre sections	370 801,76	558 969,69	741 000,00	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	12 084,25	16 648,21	22 000,00
Virement à la section d'investissement			8 500,00	Excédent de fonctionnement n-1 (*)	7 154 347,57	4 198 840,36	6 254 644,60
Total des dépenses	11 287 376,94	11 935 236,13	19 700 000,00	Total des recettes	20 359 053,87	18 189 840,36	19 700 000,00

(*) avec reprise en 2026 des résultats du Budget annexe « Institut pour handicapés » clos en 2025

Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
	2024	2025	2026		2024	2025	2026
Remboursement du capital des prêts	369 315,75	372 219,29	378 000,00	Dotations	392 729,28	2 996 043,34	10 263 522,70
Etudes	94 946,78	118 676,80	38 000,00	Excédent de fonct° couvrant déficit n-1	4 951 953,94	949 044,29	
Subventions versées	651 945,91	245 665,00	283 000,00	Subventions perçues	2 025 184,59	3 037 314,48	2 993 000,00
Travaux et acquisitions de biens	6 216 383,75	7 611 386,63	15 649 000,00	Emprunt et dettes assimilées	900,00		
Autres immobilisations financières				Autres immobilisations financières	67 545,00	15 701,32	
Travaux pour compte de tiers	1 979 847,94	2 535 567,68	630 000,00	Travaux pour compte de tiers	2 077 769,46	2 938 451,86	429 000,00
Dépenses réelles d'investissement	9 312 440,13	10 883 515,40	16 978 000,00	Recettes réelles d'investissement	9 541 082,27	9 936 555,29	13 685 522,70
Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	12 084,25	29 222,13	22 000,00	Opérat° d'ordre de transfert entre section	370 801,76	558 969,69	749 500,00
Déficit d'investissement n-1		941 444,29		Excédent d'investissement n-1 (*)			2 564 977,30
Total des dépenses	10 853 328,32	11 854 181,82	17 000 000,00	Total des recettes	9 911 884,03	10 495 524,98	17 000 000,00

(*) avec reprise en 2026 des résultats du Budget annexe « Institut pour handicapés » clos en 2025

7. Présentation agrégée du Budget principal et des budgets annexes 2026

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal				
	Dépenses	19 700 000,00	17 000 000,00	36 700 000,00
	Recettes	19 700 000,00	17 000 000,00	36 700 000,00
		0,00	0,00	0,00
Budgets annexes				
Service des O.M.	Dépenses	2 800 000,00	121 000,00	2 921 000,00
	Recettes	2 800 000,00	121 000,00	2 921 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Bouxwiller	Dépenses	1 350 000,00	850 000,00	2 200 000,00
	Recettes	1 350 000,00	850 000,00	2 200 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Ingwiller	Dépenses	1 757 000,00	2 232 000,00	3 989 000,00
	Recettes	1 757 000,00	2 232 000,00	3 989 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Imbsheim	Dépenses	300 000,00	400 000,00	700 000,00
	Recettes	300 000,00	400 000,00	700 000,00
		0,00	0,00	0,00
Voirie	Dépenses	4 765 000,00	9 900 000,00	14 665 000,00
	Recettes	4 765 000,00	9 900 000,00	14 665 000,00
		0,00	0,00	0,00
Office de Tourisme	Dépenses	600 000,00	50 000,00	650 000,00
	Recettes	600 000,00	50 000,00	650 000,00
		0,00	0,00	0,00
Château de Lichtenberg	Dépenses	1 860 000,00	1 400 000,00	3 260 000,00
	Recettes	1 860 000,00	1 400 000,00	3 260 000,00
		0,00	0,00	0,00
Boutique du Château	Dépenses	80 000,00		80 000,00
	Recettes	80 000,00		80 000,00
		0,00	0,00	0,00
TOTAL	Dépenses	33 212 000,00	31 953 000,00	65 165 000,00
	Recettes	33 212 000,00	31 953 000,00	65 165 000,00
		0,00	0,00	0,00

8. La capacité d'autofinancement

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	8 349 678	8 503 533	8 818 257	10 059 225	10 574 062		5,1 %	26,6 %
Charges réelles de fonctionnement	5 890 830	6 688 458	7 161 932	8 080 509	8 298 015		2,7 %	40,9 %
Capacité d'autofinancement brute	2 458 848	1 815 074	1 656 325	1 978 716	2 276 047		15,0 %	-7,4 %
Capacité d'autofinancement nette	2 268 985	1 655 074	1 487 993	1 800 281	1 937 749		7,6 %	-14,6 %
Dépenses d'équipement	1 053 278	536 905	2 649 015	5 692 851	6 903 026		21,3 %	555,4 %
Dettes financières	705 299	447 899	2 275 664	5 086 297	4 717 881		-7,2 %	568,9 %
Fonds de roulement	8 155 551	9 487 094	10 720 742	10 577 498	8 130 233		-23,1 %	-0,3 %
Trésorerie	7 733 890	11 097 047	11 088 863	4 728 759	600 918		-87,3 %	-92,2 %

9. Niveau d'endettement et capacité de désendettement de la CCHLPP

Objet	Dette à l'origine	Dette au 01/01/26	Annuité 2026		
			Intérêts	Capital	Total
Budget principal	5 300 000,00	4 630 896,14	120 029,69	377 421,05	497 450,74
Budget annexe Voirie	18 355 000,00	13 015 988,60	277 853,54	1 153 456,53	1 431 310,07
Budget annexe Château	500 000,00	316 666,63	1 726,67	33 333,34	35 060,01
TOTAL	24 155 000,00	17 963 551,37	399 609,90	1 564 210,92	1 963 820,82

La dette de la CCHLPP comporte 16 lignes de prêts (dont 6 lignes dans le budget principal et 10 dans les budgets annexes).

Sur la totalité de l'en-cours de dette au 1^{er} janvier 2026, 100 % est classée 1A conformément aux termes de la charte de bonne conduite signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales avec la mise en place d'une classification des produits structurés dite « Gissler ».

Au 1^{er} janvier 2026, le taux moyen des emprunts de la CCHLPP est de 2,35 % et leur durée résiduelle moyenne est de 9,5 ans.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapportée à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

10. Niveau des taux d'imposition

	2023	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,345 %	0,449 %	0,584 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,49 %	8,44 %	10,97 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,21 %	17,17 %	22,32 %
Contribution foncière des entreprises	20,11 %	20,47 %	20,92 %

Les taux d'imposition 2026 seront adoptés par le Conseil communautaire le 16 avril 2026

11. Principaux ratios financiers du Budget principal

Ratios	CFU 2025	BP 2026		Moyenne 2024 des CC à FPU
Dépenses réelles de fonctionnement / population (€/hbt)	429,84	716,03	(a)	394
Produit des impositions directes / population (€/hbt)	125,36	125,16		185
Recettes réelles de fonctionnement / population (€/hbt)	528,01	507,19		477
Dépenses d'équipement brut / population (€/hbt)	203,03	176		104
Encours de dette / population (€/hbt)	162,59	162,59		200
DGF / population (€/hbt)	53,02	51,42		51
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)	44,71	28,79	(a)	42,4
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (%)	84,07	143,99	(a)	86,8
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (%)	18,59	34,7	(b)	21,8
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (%)	30,79	32,06		42

(a) Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent la couverture prévisionnelle du déficit des budgets annexes à caractère administratif

(b) Les dépenses d'équipement brut comprennent des écritures de régularisation nécessaires à la récupération du FCTVA

12. Personnel de la CCHLPP

Les données ci-après sont extraites du Rapport Social Unique (RSU) au 31 décembre 2024.



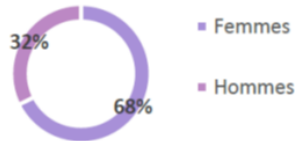
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

→ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 92 femmes et 44 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel dont 1 femme et 1 homme.

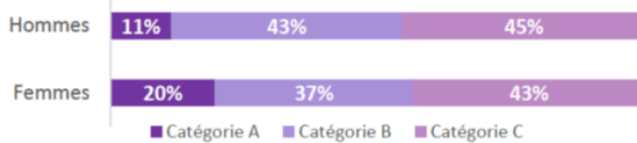
→ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

18,8 fonctionnaires hommes
35,4 fonctionnaires femmes
15,7 contractuels hommes
41,3 contractuels femmes

→ Taux de féminisation par statut



→ Répartition des agents par genre et par catégorie



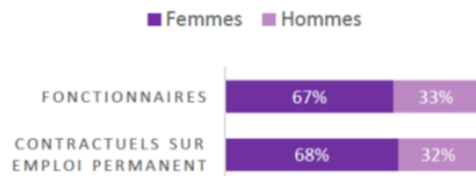
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	78%
	Catégorie B	64%
	Catégorie C	67%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

→ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des agents sociaux*

1	Agents sociaux	100%
2	Auxiliaires de puériculture	100%
3	Educateurs de jeunes enfants	100%
4	Adjoint administratifs	86%

→ Répartition par statut et par genre



» Femmes «

46% titulaires 54% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

74% CDD 26% CDI

» Hommes «

48% titulaires 52% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

70% CDD 30% CDI

→ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	33%	67%
Culturelle	29%	71%
Sportive	50%	50%
Sociale	100%	
Police municipale		
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	100%	
Incendie secours		

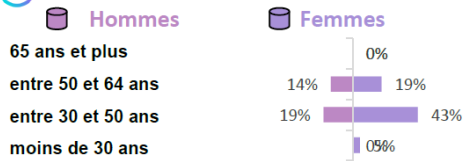
→ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des assistants d'enseignement

1	Assistants d'enseignement artistique	71%
2	Adjoint techniques	67%
3	Educateurs des APS	50%
4	Attachés	31%

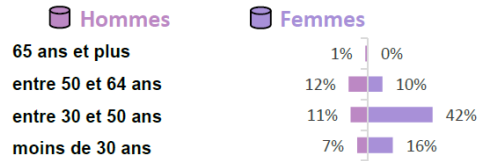
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	42,7	37,9	40,1
Hommes	48,5	45,1	46,7

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

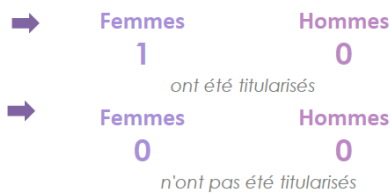
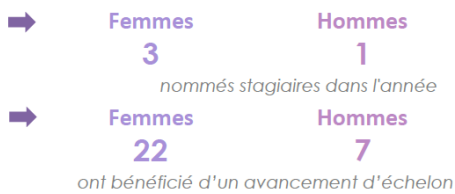
Taux de féminisation	
Vacataires	67%
Saisonniers*	50%
Apprentis	50%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

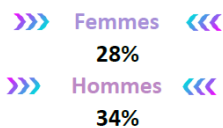
53% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

→ Evolution de carrière et titularisation



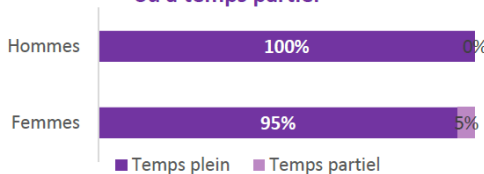
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

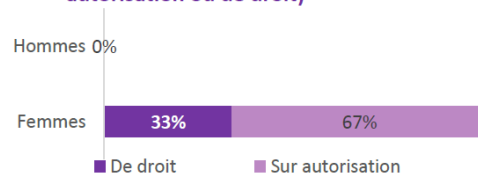


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

→ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,9%	1,2%
Ensemble	2,3%	2,3%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	5,0%	3,4%
Ensemble	4,5%	4,5%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	5,1%	3,4%
Ensemble	4,6%	4,6%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

→ Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,6%	0,1%
Accidents de trajet	-	0,0%
ASA	-	-
Grave maladie	-	-
Longue, grave maladies	0,7%	0,7%
Maladie longue durée	-	-
Disponibilité d'office-santé	-	-
Maladie ordinaire	1,4%	0,3%
Maladie professionnelle	-	-
Maternité et adoption	0,1%	-
Naissance ou adoption	-	-

➔ **Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024**

18,1 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

12,5 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

➔ **Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents**

2 congés maternité ou adoption

0 congé paternité ou adoption

➔ **Accidents du travail (AT) déclarés en 2024**

4 accidents de travail

3,3 accidents de travail pour 100 femmes

2,3 accidents de travail pour 100 hommes

292 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

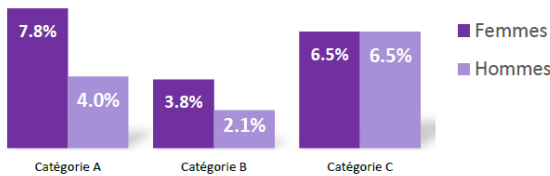
55 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

➔ **73 départs en formation concernant des agents permanents**

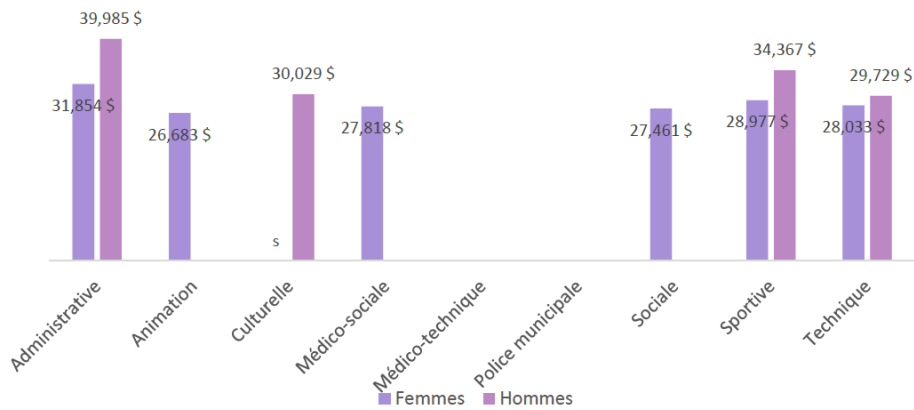
➔ **Aucun départ en formation pour les agents non permanents**

Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique

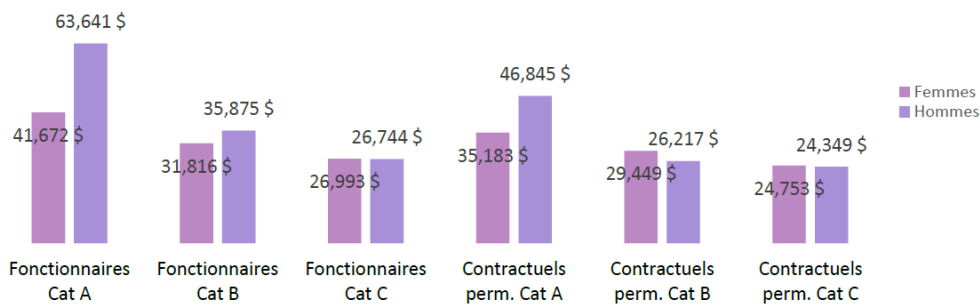


Rémunérations (agents permanents)

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre**



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	54 020 €	42 225 €	29 114 €	32 855 €	24 296 €	26 528 €
Animation	-	-	-	26 744 €	-	s
Culturelle	-	-	30 029 €	s	-	-
Médico-sociale	-	s	-	26 608 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	30 647 €	-	-	-	25 679 €
Sportive	-	-	34 367 €	28 977 €	-	-
Technique	s	-	32 265 €	s	26 037 €	25 489 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	14 597 € ↘	7 693 € ↗	4 494 € ↗	18 037 €	6 117 €	3 497 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	7 505 €	3 646 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	4 833 €	-	2 922 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	10 596 €	-
Technique	-	7 832 € ↘	3 440 € ↘	22 175 €	11 148 €	4 306 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 744 € ↗	4 604 € ↗	2 580 € ↗	5 493 €	3 765 €	2 105 €
Animation	-	4 327 €	338 €	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	9 830 €	2 707 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	5 688 €	-	2 181 €	-	-	-
Sportive	-	5 819 € ↗	-	-	3 548 €	-
Technique	-	-	1 772 € ↘	8 609 €	5 522 €	3 011 €

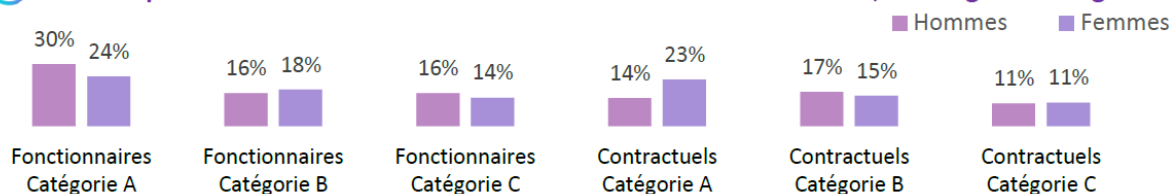
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

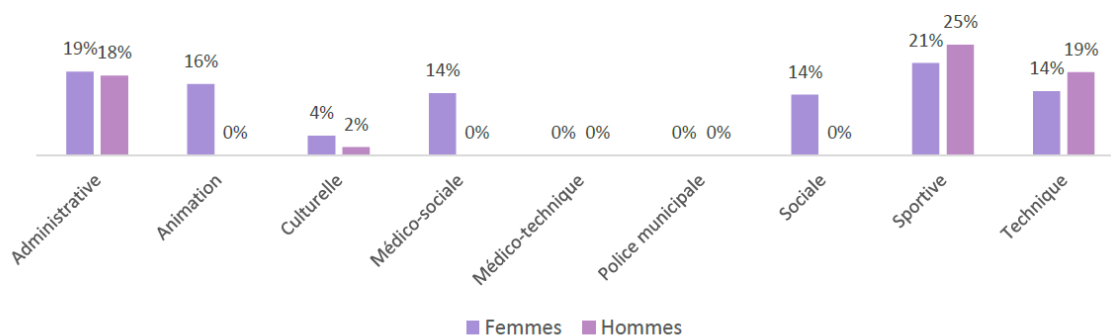
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	26%	20%	17%	16%	14%	10%
Animation	-	-	16%	-	s	-
Culturelle	-	-	s	2%	-	-
Médico-sociale	s	-	13%	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	18%	-	-	-	11%	-
Sportive	-	-	21%	25%	-	-
Technique	-	s	s	-	12%	15%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires						
	Catégorie A	Femmes			Hommes		
		Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	-	423 €	61 €	-	-	-	
Animation	-	-	-	-	-	-	
Culturelle	-	-	-	-	786 €	-	
Médico-sociale	-	12 €	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	-	
Sociale	180 €	-	-	-	-	-	
Sportive	-	-	-	-	20 €	-	
Technique	-	-	105 € ↘	-	80 €	343 €	

Filières	Contractuels sur emploi permanent						
	Catégorie A	Femmes			Hommes		
		Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	-	12 € ↘	160 € ↗	8 €	157 €	24 €	
Animation	-	-	-	-	-	-	
Culturelle	-	890 € ↗	-	-	109 €	-	
Médico-sociale	-	1 445 €	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	-	
Sociale	-	-	888 €	-	-	-	
Sportive	-	13 € ↘	-	-	66 €	-	
Technique	-	-	-	-	245 €	154 €	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes